

exprimer une telle opinion, je crains qu'elle ne dénote une trop grande suffisance et pas assez d'esprit critique.

Cependant je ne rejette pas ce que dit le ministre, quand il affirme qu'un homme du dehors pourrait éprouver quelque difficulté à comprendre en entrant, de quoi il retourne. Toutefois, il me semble que rien, dans les idées mises en avant jusqu'à présent, ne permet de découvrir la pierre de touche.

Ainsi, comment peut-on établir s'il y a dans tel ou tel cas nécessité véritable? On envoie aux gens une brochure. Une infime minorité seule écrira pour dire qu'elle n'est pas bonne. Elle peut d'ailleurs être excellente. Mais comment peut-on décider s'il convient de dépenses X centaines ou X milliers de dollars? Qu'est-ce que les gens reçoivent en échange de leur argent? La distribution est-elle entièrement gratuite? Quatre millions de dollars ne se trouvent pas sous le pas d'un cheval; et en me fondant sur les données actuelles, j'imagine que ce montant va augmenter constamment. Il y a eu un accroissement de \$260,000 cette année.

Le très hon. M. Howe: Les imprimés ne sont distribués gratis qu'aux personnes dont les noms figurent sur la liste officielle. Si mon honorable ami voulait les recevoir, il lui en coûterait \$30 par an. Ils sont envoyés gratuitement dans les bureaux des commissaires du commerce, dans les bureaux des attachés commerciaux étrangers qui se trouvent à Ottawa et à une liste de gens qui, pour des raisons officielles, y ont droit. Tous les autres doivent payer chaque numéro des brochures et documents.

On a évoqué l'augmentation de cette année. Je tiens à signaler que nous avons dû prendre en considération le problème des pensions de vieillesse. Le Bureau a tenté de prédire les montants nécessaires et d'élaborer une méthode de vérification aux fins des versements au titre des pensions de vieillesse. Il a accompli un grand travail en ce qui concerne les allocations familiales. La preuve d'âge par rapport aux pensions de vieillesse a également demandé un gros effort du Bureau de la statistique. C'est ce genre de travail qui multiplie généralement l'activité du Bureau. Il est beaucoup plus facile de faire paraître des publications nouvelles que de les faire disparaître. Toutefois, on veille avec soin à ce qu'il ne paraisse aucune nouvelle publication qui ne réponde pas aux besoins de l'heure.

M. Macdonnell (Greenwood): Me permettra-t-on de mentionner un point qui, je crois, est à l'étude et qui est fort intéressant. Sauf erreur, le Bureau est aux prises avec la tâche de publier tous les trimestres un relevé des

recettes des sociétés, ainsi qu'on le fait aux États-Unis et que nous n'avons pas jusqu'ici, pour autant que je sache. C'est là un détail intéressant, à mon avis. Il serait utile de donner ce renseignement; je souhaiterais l'avoir moi-même. Mais comment en faire l'essai? Je suppose que cette publication coûterait beaucoup d'argent. Il ne serait pas facile de déterminer si cette dépense en vaudrait la peine. Quelle méthode adopter? Y a-t-il un critère quelconque qu'on pourrait appliquer, ou est-ce que nous allons continuer à recevoir telle ou telle publication qui présente peut-être quelque intérêt? Il me semble que cela pourrait continuer indéfiniment.

Le très hon. M. Howe: D'après mes renseignements, le ministère des Finances et la Banque du Canada veulent recevoir cette publication, afin de pouvoir estimer les revenus probables.

M. Macdonnell (Greenwood): Est-ce qu'ils la paieront?

Le très hon. M. Howe: Ce sont les mêmes personnes qui leur fournissent les fonds qui acquitteront ces dépenses.

M. Argue: Je voudrais me reporter à une question mentionnée plus tôt, c'est-à-dire le nouvel indice des prix à la consommation publié par le Bureau de la statistique. L'honorable représentant de Battle-River a dit que les cultivateurs ne veulent pas revenir aux conditions de 1935-1939. Je me demande si l'on modifiera le fondement de la statistique agricole et si l'on adoptera 1949 comme nouvelle base. J'ignore si ce serait préférable ou non. Il me semble que si le calcul de l'indice des prix à la consommation doit maintenant se fonder sur l'année 1949, on pourrait peut-être aussi adopter 1949 comme base des calculs relatifs aux indices des prix agricoles,—je songe à l'indice des prix comportant 11 éléments, à celui qui en comporte 8 et aux autres. Je me demande si l'on procède de cette façon.

Le très hon. M. Howe: Je puis assurer à l'honorable député que tous les éléments qui entrent en ligne de compte dans le calcul de l'indice du coût de la vie se fonderont sur 1949 comme base, y compris l'indice des prix agricoles.

M. Argue: Le ministre veut-il dire que l'indice du coût de production des cultivateurs qui n'est pas inclus, autant que je sache, dans l'indice des consommateurs, sera changé?

Le très hon. M. Howe: Oui; tous les autres indices, y compris celui du coût de la vie, se fonderont sur 1949 comme année de base.

[M. Macdonnell (Greenwood).]